Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

Communiqué de presse

Le 25 novembre 2026, à Paris

Journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles : L'ANFH intensifie son action dans la Fonction Publique Hospitalière en initiant un partenariat avec l'association *Donner des ELLES à la Santé*

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier) réaffirme son engagement auprès des agents et des établissements de santé. Cette dynamique est marquée cette année par la signature d'une convention nationale de partenariat avec l'association « Donner des ELLES à la Santé », renforçant ainsi les actions concrètes de formation, de sensibilisation et d'outillage au sein de la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Un constat préoccupant qui impose une action collective

Dans le secteur de la santé, où les femmes représentent 78 % des effectifs de la Fonction Publique Hospitalière (hors médecins), les inégalités et les situations de sexisme restent fortement ancrées. Selon les enquêtes publiées par le Conseil national de l'Ordre des médecins et l'Ordre national infirmier, **une professionnelle de santé sur deux déclare avoir été ou être victime de violences sexistes et sexuelles au cours de son parcours étudiant ou de son exercice.** De plus, les femmes ne représentent encore que 27 % des plus hautes rémunérations des grands établissements hospitaliers.

Un partenariat avec « Donner des ELLES à la Santé » : une alliance stratégique pour unir les forces

Signée pour une durée de deux ans, la convention de partenariat entre l'ANFH et l'association « Donner des ELLES à la Santé » (DDLS) concrétise une étape majeure dans la lutte contre les VSS et la promotion de l'égalité professionnelle. Pleinement intégrée au projet stratégique 2025-2028 de l'ANFH ainsi qu'au Plan d'action ministériel de lutte contre les VSS, cette coopération s'articule autour de quatre priorités :

- **Sensibiliser et former :** déployer des actions d'information pour faire évoluer la culture managériale, instaurer une vigilance collective et neutraliser les comportements maltraitants ou discriminatoires.
- **Outiller les établissements et les professionnels :** concevoir et diffuser des outils opérationnels et d'évaluation pour mesurer les écarts et agir efficacement face aux situations de VSS.

- **Créer des synergies :** favoriser les interventions et participations croisées lors d'événements institutionnels, en particulier à destination des référents égalité professionnelle et du corps médical.
- **Développer la connaissance :** partager des données statistiques anonymisées pour identifier avec précision les situations à risque et mieux les anticiper.

Une offre complète d'accompagnement et de formation déployée par l'ANFH

La formation proposée par l'ANFH se compose de 3 modules :

• Module 1 : **« Comprendre, repérer les situations de violences sexistes sexuelles et orienter les victimes »** disponible en présentiel et distanciel. Plus de 1 100 agents répartis dans 76 groupes ont été formés en 2025.

• Module 2 : **« Construire et déployer un process de prévention et disciplinaire au sein de son établissement »** disponible en présentiel et distanciel. 364 agents répartis dans une trentaine de groupes ont été formés depuis le lancement du module.

• Un 3ème Module **e-learning « Les fondamentaux pour comprendre les VSS au travail dans la FPH »** disponible depuis 2024.Le module rencontre un vif succès avec plus de 11 000 agents déjà formés.

L'objectif de l'offre de formation de l'ANFH est d'outiller les établissements pour **sécuriser leurs procédures, accompagner les victimes, et promouvoir une culture professionnelle fondée sur le respect, la dignité et l'égalité.**

Afin d'aider les établissements qui le souhaitent à **évaluer leurs pratiques** et à **renforcer leurs démarches de prévention,** l'ANFH met à leur disposition plusieurs outils complémentaires :

- **Le Baromètre social**, un questionnaire gratuit mis à disposition des établissements pour leur permettre de réaliser un **état des lieux du climat social** , incluant un volet spécifique sur **l'égalité professionnelle et les violences sexistes et sexuelles. Plus de 90 000 agents ont répondu à ce baromètre depuis son lancement.**
- **L'enquête « Égalité professionnelle : des clés pour agir** est disponible sur la plateforme qvt-anfh.fr, elle est déployée à l'initiative de l'établissement. Elle permet aux agents de **s'exprimer de manière anonyme** sur leurs perceptions, leurs connaissances et leurs besoins en matière d'égalité et de prévention.
  Les résultats obtenus offrent aux établissements une **base de diagnostic fiable** pour construire ou renforcer leurs plans d'action internes.
- **Des formations dédiées**, conçues pour accompagner les acteurs à tous les niveaux :

• **Encadrants intermédiaires** : repérer les situations potentiellement inégalitaires, savoir réagir et porter une politique d'égalité et de mixité au sein des équipes ;
• **Référents égalité et/ou diversité** : comprendre les enjeux, le rôle et la mise en œuvre d'une démarche d'égalité professionnelle ;
• **Agents des services RH** : maîtriser les fondamentaux juridiques, évaluer les impacts et intégrer concrètement la politique d'égalité dans les pratiques quotidiennes ;

• **Formation en distanciel tout public** : informer et sensibiliser largement grâce à des mises en situation interactives.

Ces dispositifs conjugués permettent aux établissements de **mieux comprendre leurs dynamiques sociales**, de **prévenir les risques de discriminations ou de violences**, et de **favoriser des environnements de travail inclusifs, sécurisés et respectueux**.

Retrouvez juste ici la plaquette dédiée aux offres de formation proposées par l'ANFH, pour lutter contre les VSS au sein de la FPH.

Plus d'infos : www.anfh.fr

L'ANFH en bref –

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%),de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication… Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière. L'ANFH a célébré en 2024 ses 50 ans d'engagement, de formation et d'évaluation au plus près de ses établissements adhérents.
www.anfh.fr

L'Association donner des ELLES à la santé en bref –

Fondée en 2020, l'association loi 1901 Donner des ELLES à la Santé a pour objectif de faire avancer l'égalité des femmes et des hommes dans le secteur professionnel de la santé. Elle s'appuie sur un collectif composé de professionnels de santé, de membres de directions d'établissements de santé et d'autres acteurs de la santé, femmes et hommes, engagés en faveur de l'égalité. L'association mène des actions favorisant la sensibilisation, la prise de conscience et l'accompagnement des actrices et des acteurs de la santé pour briser le plafond de verre, lutter contre les discriminations et le sexisme. L'association est gérée par son assemblée générale et les membres de son bureau élus pour deux ans.